

Communiqué de presse de Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT

Assurance-chômage : le non-agrément gouvernemental est inacceptable Retrait de la CFDT de la présidence et des instances de l'Unédic

La CFDT a été informé ce jour de la décision de M. Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, de ne pas donner l'agrément du gouvernement à l'accord national interprofessionnel sur l'indemnisation du chômage signé par les partenaires sociaux le 22 mars 2014.

L'objectif de la CFDT, dans la lignée des accords de 2009 et 2011, était de transformer profondément l'assurance chômage pour une meilleure prise en compte de la précarisation du marché du travail.

La CFDT rappelle qu'elle a soutenu le Premier Ministre Manuel Valls dans les lignes directrices de son action à venir. La première priorité, c'est l'emploi. C'est pourquoi notre Bureau National a voté à l'unanimité le 13 mars dernier la signature du relevé de conclusions du Pacte de responsabilité.

Comment ne pas se sentir trahi ? La CFDT est libre et indépendante. Comme toujours, elle juge aux actes !

C'est pourquoi la CFDT s'indigne de l'attention portée par M. Rebsamen à Franck Halimi, intermittent du spectacle dijonnais soi-disant en grève de la faim, membre des ultras de la coordination nationale. Le nouveau ministre du Travail devrait plutôt se préoccuper des conséquences des travailleurs pauvres de Dacca (Bangladesh) sur la situation de l'emploi en France.

C'est pourquoi notre Bureau National, réuni en séance exceptionnelle, a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Notre présidente de l'Unédic Patricia Ferrand accepte la démission de M. Jean-François Pilliard (MEDEF) vice-président de l'Unédic.
- Au nom du paritarisme et des règles de loyauté que la CFDT s'est toujours efforcée de respecter avec ses partenaires, Patricia Ferrand démissionne : la présidence de l'Unédic est donc vacante.
- La CFDT refuse de siéger de nouveau à la table des négociations.

Nous alertons le président de la République sur les graves conséquences de la décision inique de M. Rebsamen : 200 emplois permanents réservés à la CFDT grâce à la signature des accords sur l'assurance chômage sont perdus. C'est un plan social sans précédent pour notre confédération. Nous ne pouvons laisser 200 collègues au chômage, nous sommes bien placés pour en mesurer les conséquences. C'est pourquoi nous demandons aux organisations patronales de prendre leurs responsabilités comme nous avons toujours pris les nôtres afin que nos collègues et amis retrouvent un travail le plus rapidement possible.